



BNP Paribas Assurance en faveur de l'égalité professionnelle hommes-femmes

Paris, le 27 Juin 2008

- **Le label égalité récompense des pratiques exemplaires en matière d'égalité Hommes-Femmes**
- **Un nouvel accord égalité Hommes-Femmes validé par referendum à 93%**

BNP Paribas Assurance, 4ème assureur vie en France et leader mondial en assurance des emprunteurs, vient de recevoir le Label Egalité.

En France, 45% des cadres de BNP Paribas Assurance sont des femmes et le comité de Direction Générale est composé de 36% de femmes.

« Ce Label nous encourage à aller plus loin dans notre politique visant à favoriser la diversité, à prévenir toute forme de discrimination et à encourager la mise en place d'une démarche de progrès dans ce domaine », a déclaré Marie-Christine Barjolin, Directeur des Ressources Humaines de BNP Paribas Assurance.

L'obtention du Label Egalité AFAQ-AFNOR, vient récompenser les pratiques exemplaires déjà initiées par l'entreprise en matière d'égalité Hommes-Femmes et incite à l'amélioration continue de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances entre les Hommes et les Femmes.

Attribué pour 3 ans, il fera l'objet d'une revue intermédiaire à 18 mois afin de comparer les résultats obtenus avec le plan d'action initial.

Un Label qui met en évidence les avancées en matière d'égalité professionnelle réalisées dans le cadre du nouvel accord égalité Hommes-Femmes BNP Paribas Assurance porte une attention particulière à l'équité Hommes-Femmes. Au sein de la compagnie, l'égalité professionnelle a fait l'objet fin 2007, d'un accord négocié avec les partenaires sociaux et approuvé par référendum interne à 93 %.

Les actions décidées dans le cadre de l'accord, portent sur la sensibilisation du management, le congé parental d'éducation, l'allongement du congé paternité à 2 semaines calendaires et le maintien à 100% du salaire, l'accompagnement des congés maternités, l'étude des rémunération et la mise en place d'indicateurs de suivi.

A titre d'exemple, au nombre des actions volontaristes visant à améliorer l'équité en matière d'égalité salariale, BNP Paribas Assurance a mis en place le Comité ROSE (Rémunérations Objectivées Stimulant l'Egalité) travaillant sur un dispositif de rattrapage qui cible 3 populations.*

- * - salariées ayant cumulé au moins deux congés maternités ou congés d'adoption au sein de l'entreprise depuis leur recrutement
- salariées à temps partiel à la date d'entrée en vigueur de l'accord
- salariées ayant une ancienneté au sein de BNP Paribas Assurance égale ou supérieure à 10 ans

A propos de BNP Paribas Assurance

BNP Paribas Assurance est le pôle assurance vie et dommages de BNP Paribas. Il conçoit et commercialise des produits et des services sous deux marques commerciales : BNP Paribas pour les produits distribués par le réseau des agences BNP Paribas en France, Cardif pour les autres réseaux en France ainsi qu'à l'international.

Leader mondial en assurance des emprunteurs, quatrième assureur vie en France, BNP Paribas Assurance a obtenu pour ses compagnies vie et non vie, la notation financière AA+ de Standard & Poor 's. Son chiffre d'affaires en 2007 s'est élevé à 18 milliards d'euros. Implanté dans 42 pays, il a réalisé, en 2007, 43 % de son chiffre d'affaires en dehors du groupe BNP Paribas et 39 % à l'international. Il compte plus de 7000 collaborateurs, dont plus de 60% hors de France.

Contacts presse :

Sophie Le Blévec
Tél : 01 41 42 69 56
Fax : 01 41 42 80 95
E-mail : sophie.s.leblevec@bnpparibas.com

Laurence Pessez
Tél. : 01 41 42 25 60
Fax : 01 41 42 80 95
E-mail : laurence.peszez@bnpparibas.com

Tous Droits Réservés BNP Paribas

[Imprimer](#) [Fermer](#)